



AR Prefecture

005-200034502-20260528-2026\_049-DE  
Reçu le 02/06/2026

Extrait du registre des  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 28 mai 2026

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la salle multi-activités de la médiathèque de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, après convocation légale, datée du vingt-deux du mois de mai deux mille vingt-six, sous la Présidence de Madame Marie-Anne BOURGEOIS.**

**Etaient présents : 14**

Mme ALLEC Marie-Louise, M. BROCHIER Maxime, Mme CHAIX Elsa, Mme CHEVALLIER Graziella, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. FERRARO Fabien, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémy, Mme GUEYDAN Mélissa, Mme HIDALGO Céline, M. HIRTZ Robin, Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie, M. SMITH Tristan.

**Etaient absents : 0**

**Etaient absents et représentés : 5**

M. ADAM Ludovic ayant donné pouvoir à Mme GIBERNÉ Isabelle, Mme BABIS Julie ayant donné pouvoir à Mme GUEYDAN Mélissa, M. FERRARO ayant donné pouvoir à M. SMITH Tristan, M. MOTTE Alain ayant donné pouvoir à Mme CHAIX Elsa, M. NICOLAS Pascal ayant donné pouvoir à M. HIRTZ Robin,

**A été nommé(e) secrétaire de séance :** Mme HIDALGO Céline

**Administration :** M. PASCAL Nicolas

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU POSTE DE RELEVAGE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DU MOULIN**

**Madame la Maire,**

**Rappelle** les travaux d'urgence à réaliser sur l'actuel poste de relevage d'assainissement situé dans la zone d'activité du moulin. L'ouvrage connaît des désordres importants liés aux mouvements de terrain et à diverses contraintes géotechniques.

**Précise** que la commune a engagé depuis plusieurs mois des études géotechniques et des études de maîtrise d'œuvre afin de résoudre durablement les désordres observés. Ces études ont permis d'affiner le programme de travaux nécessaire et de consulter les entreprises dont les marchés sont prêts à être notifiés.

**Rappelle** que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de l'Etat au titre de la DETR ainsi que de l'Agence de l'eau,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,**

**Vu** le code général des collectivités territoriale,

**Considérant** la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation du poste de relevage du système d'assainissement situé dans la zone économique du Moulin,

**Considérant** le plan de financement prévisionnel suivant :



**AR Prefecture**

005-200034502-20260528-2026\_049-DE  
Reçu le 02/06/2026

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	50 000€	15,17%
Agence de l'eau	Assainissement	151 452,7€	45,95%
Département	Assainissement	62 000€	18,81%
Auto-financement		66 152,75€	20,07%
<b>Total HT</b>		<b>329 605,45€</b>	<b>100%</b>

**Considérant** l'intérêt de solliciter des subventions auprès des partenaires visés dans le plan de financement prévisionnel présenté ci-avant,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

**ARTICLE 1.** Approuver la réalisation du projet et son plan de financement prévisionnel pour un montant de 329 605,45 € HT

**ARTICLE 2.** Autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès des cofinanceurs mentionnés dans le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Membres en exercice :	19	<b>Pour :</b>	<b>19</b>
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	5	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 02 JUIN 2026  
Affiché ou publié le : 02 JUIN 2026

Ainsi fait et délibéré le 28 mai 2026  
Pour copie conforme

La Maire



Marie-Anne BOURGEOIS